



**Conseil
Départemental 34**



----- **DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022** -----

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

AGENTS.ES DES ROUTES

Nos missions d'entretien du réseau routier et cyclable départemental, ne peuvent être marchandisées sous le seul prétexte de la rentabilité.

Nous sommes un rempart contre l'appétit des financiers qui lorgnent sur le potentiel que représentent les missions de fauchage, de curage de fossés, de signalisation horizontale, de peintures routières, d'entretien des aires de repos et autres espaces verts, de déneigement, etc...

Les agents d'exploitation des routes jouent un rôle primordial sur la sécurité des usagers de la route, 24h/24 et 7j/7 en astreinte et pour les missions quotidiennes ou lors d'intempéries ou autres situations de crises.

Nos missions sont depuis très longtemps durement remises en question et menacées. Les premières étapes de cette destruction sont la désorganisation

mise en place par les décideurs politiques et financiers :

- **Privatisation de certaines missions**
- **Limitation des Heures supplémentaires**
- **Baisse des effectifs**
- **Transfert de compétences et de personnel vers les Métropoles**
- **Dégradation volontaire des conditions de travail**
- **Baisse de moyens de fonctionnement des centres**

Les élections professionnelles de décembre 2022 et la mobilisation massive des agent-es des routes et des UER, doivent permettre d'avoir une CGT forte, afin de lutter contre ces mesures régressives, destructrices d'emplois publics, de détériorations des conditions de travail...

Nous devons faire connaître et partager nos revendications !



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

En choisissant de voter pour les listes CGT aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Revendications spécifiques pour les agents.es des routes :

- **Augmentation de la prime route à hauteur de 150€**, pour une véritable reconnaissance de nos missions et du risque routier et que celle-ci soit étendue aux chefs de centre, contrôleurs, gestionnaires DP, chefs d'équipes, agents des UER, chargés d'op. et dessinateurs;
- **Embauche d'effectifs statutaires supplémentaires**, en lien avec la démographie grandissante de notre Département;
- **Augmentations de la rémunération de l'astreinte dans le RIFSEEP**, pour une véritable reconnaissance des contraintes que cette mission représente sur nos vies;
- **Paiement systématique des Indemnités de Sujétions Horaires**, pour les agents travaillant en journée continue;
- **Paiement et rattrapage des paniers repas** dus, aux agents travaillant hors résidence administrative.
- **Octroi d'1 supplémentaire de pénibilité**, pour compenser les pertes occasionnées par l'accord signé sur les 1607 h.

Revendications pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de l'Hérault :

- **Augmentation des traitements/salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut;
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**, des 1607h et instauration du temps de travail à 32h00;
- **Création d'emplois statutaires** et titularisation des agents contractuels en CDD;
- **Retraite à 60 ans maximum** avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois;
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes;
- **Abrogation du jour de carence**;



- **Intégration des primes** dans le traitement indiciaire (RIFSEEP et autres);
- **Doublément du traitement/salaire** entre le début et la fin de carrière;
- **10% du temps de travail** consacrés à la formation professionnelle;
- **Financement du CNFPT à 3%**;
- **Création d'un Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)**, ce qui permettrait par exemple d'obtenir des tickets restaurant pour tous;
- **100% de ratio promu-prouvables aux LDG** garantissant un meilleur déroulement de carrière. Ce ratio à 100 % permettrait que les personnels puissent être promus dès qu'ils remplissent les critères statutaires;
- **Reconnaissance de toutes les heures effectuées** par la récupération ou le paiement des heures supplémentaires (Majoration);
- **Valoriser la demande de temps partiels sur autorisation**, garant de la qualité de vie au travail;
- **Augmentation des participations employeur** sur les contrats santé et prévoyance, les chèques vacances, chèques emploi services, l'aide à la restauration, les abonnements transports, la garde enfant de moins de 3 ans, la subvention séjour famille, l'allocation parent d'enfant handicapé.

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !

Voter CGT, c'est préserver notre vision du service public !



Je me suis syndiqué à la CGT il y a environ 1 ans, quand le syndicat est venu nous voir au centre pour la 3ème fois de l'année. J'ai de suite compris que c'était le seul syndicat qui s'occupait de nos difficultés au quotidien et le seul à pouvoir les régler. J'ai ensuite découvert les valeurs de la CGT en formation syndicale. J'invite un maximum d'agent des routes et des UER à nous rejoindre en se syndiquant et votant CGT aux élections de décembre. La CGT est le seul rempart contre la régression et un outil formidable de progrès social ! »

Sébastien, Agent des routes du Conseil Départemental de l'Hérault

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,
VOTEZ CGT !
DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022**

Suivez-nous !

cgt@herault.fr

www.cd34.reference-syndicale.fr/



[cgtcd34](https://www.facebook.com/cgtcd34)



[CGTCD34](https://www.youtube.com/channel/UCGTC34)

